

ABONNEMENT

Un an... 18 fr.
Six mois... 9 »
Trois mois... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 16 JUILLET

A LA BESOINE !

Retrouvons nos matches et à l'œuvre !

Qui donc a dit que « la société est impuissante et sans moyens de défense contre l'anarchie » ?

Erreur. La société a ses éléments de défense qui se portent bien et qui peuvent être rendus très efficaces. Veut-on qu'il y ait une lacune à combler pour atteindre non plus les associations d'anarchistes, mais les anarchistes opérant individuellement et incitant au meurtre, à l'incendie, au pillage et au vol autrement que par la presse et les réunions publiques ? Eh bien ! combions-la. Veut-on élever la peine, ajouter la relégation et la prison individuelle aux peines existantes ? Triplons le châtement. Il est cependant à craindre que ni ces mesures, ni celles que demande le gouvernement ne donnent pas entièrement satisfaction à l'opinion.

Il y a dans l'opinion un fond déjà ancien de mécontentement ; il est aussi un vieux contingent de mécontents dont il faut connaître et étudier les éléments et les causes. Les éléments anarchiques ne sont pas les plus nombreux ; ce sont les plus déterminés, les plus violents. On ne peut pas toujours prévenir les coups anarchistes, mais on peut en réduire considérablement le nombre. Une bonne police n'est pas nécessaire seulement à Paris ; le dernier criminel nous a montré qu'elle est également indispensable à Cette, à Lyon et dans les autres grandes cités de France.

Il faut en outre que la justice soit plus prompte, plus expéditive, sans renoncer cependant à aucune de ses garanties de prudence et de sûreté existantes. Qu'on ne dise pas que c'est afin d'obtenir cette célérité que le gouvernement et la commission ont déféré les délits anarchiques commis par la voie de la presse aux tribunaux correctionnels. Les cours d'assises elles-mêmes peuvent être saisies plus rapidement. Si quelque inconvénient s'y opposait, rien n'empêcherait de le faire cesser, soit par la voie d'une organisation intérieure des cours, soit par la voie législative. Voilà pour le côté des mécontents qui croient stupidement que c'est par des crimes odieux qu'on peut réaliser un progrès quelconque.

Pour les autres mécontents, hélas ! ils forment le gros bataillon de ceux que la misère, les privations, la cherté de la vie, le malheur souvent immérité rendent trop accessibles aux mauvaises suggestions. C'est dans ce groupe innombrable que se recrutent l'armée du mal et quelquefois les criminels de l'anarchie. Pensons donc à ces mécontents susceptibles de devenir des malfaiteurs, et travaillons résolument à l'amélioration de leur condition. Les beaux discours et les promesses enflammées ne suffisent pas. Il faut leur apporter des réalités.

Au banquet de l'existence il serait bon de faire aux déshérités une place assez large pour qu'ils regardent sans colère et sans envie ce que nous conservons de bien-être et de satisfaction. Ne laissons pas dans notre société démocratique des motifs à cette organisation redoutable de la lutte entre le travail et le

capital qui vient de se faire jour, d'une façon si terrible, aux Etats-Unis. Il ne faut pas que ceux qui se plaignent nous arrachent par la force les moyens de vivre et de s'apaiser ; il est sage, politique autant qu'humain, que les favorisés de la vie organisent le bien-être des autres.

« Frappe, mais écoute », disait un homme de l'antiquité. Frappons les coupables, écoutons ceux qui ne le sont pas encore. Jeanne d'Arc entendait les voix d'en haut et leur obéissait. Entendons les voix d'en bas, les voix du « vrai » peuple et prenons-en souci.

Avec de l'équité et de la volonté, on viendra peut-être à bout de l'écrasante et inéluctable besogne qu'impose l'heure actuelle.

Le sable imposé

L'impôt sur le sable ???

Ce n'est pas une blague, je vous l'assure. Lisez ce qui suit :

MM. Jules Gaillard, Georges Graux, Ouvré et Hainsselin viennent de déposer une proposition tendant à établir un droit de douane sur les sables blancs de 2 fr. au tarif général et de 4 fr. au tarif minimum par hectolitre.

Ces messieurs prétendent que les carrières à sable des départements de l'Oise et de Seine-et-Marne sont ruinées par la concurrence que leur font les sables de la Campine belge.

Ils expliquent que le sable extrait de ces carrières est employé à trois usages : la fabrication du verre, le poliment des glaces et l'épandage sur le sol des habitations dans les villes du Nord.

Or, c'est sur le sable destiné à ce dernier usage domestique, disent-ils, que porte la concurrence étrangère, c'est ce débouché que l'industrie belge a enlevé à notre industrie.

Et ils ajoutent : « Il ne s'agit donc pas de frapper une matière première, mais seulement un objet de luxe. »

D'autre part, un certain nombre de députés, jugeant cette proposition insuffisante, ont, paraît-il, l'intention de présenter une disposition additionnelle ainsi conçue :

« Il est fait exception en faveur des sables du Soudan, pour la partie comprise dans la zone de l'influence française. »

Bossuet, qui a traité la matière à propos de la ville de Tyr, tremblerait — s'il vivait de nos jours — sur la fragilité de cet impôt.

Fasse le ciel que toutes les lois, impositions et contributions quelconques élaborées par la Chambre ne soient pas — conformément à l'expression de l'aigle de Meaux — « bâties sur le sable et dans une cité qui n'est pas permanente ».

LA CHAMBRE

Séance du 13 juillet

Suite de la discussion sur les contributions directes

La victoire a été si chaudement disputée la veille que les vaincus reviennent à la charge par petits pelotons.

La première escarmonche est livrée par M. Gendre, qui voudrait dégrever de 50 0/0 la propriété non bâtie et compenser ce déficit par une surtaxe des valeurs mobilières. « C'est un essai, dit-il, que nous tenterons, pendant que

le vieux monde s'écroule. Faisons une nuit du 4 Août réelle » (???)

M. Georges Cochery, rapporteur, et le gouvernement repoussent l'amendement qui est rejeté par 313 voix contre 130.

Le second assaut est donné par M. Terrier qui subrepticement veut introduire une clause contre les grands magasins et frapper de taxe sur les spécialités et les magasins occupant plus de deux cents employés à Paris et plus de cinquante en province.

M. Binder fait observer que la loi sur les sociétés coopératives a tué le petit commerce.

M. Boutin, commissaire du gouvernement, démontre que cet impôt surchargerait des taxes déjà fort lourdes et qu'il créerait de criantes inégalités dans la répartition.

M. Terrier propose un texte nouveau, étendant ses taxes nouvelles à tous les magasins occupant plus de quatre-vingts employés. Il s'agit alors d'une prise en considération qui est accordée par 335 voix contre 126.

M. Dutreix demande que les représentants de commerce ne soient pas assimilés aux courtiers et aux commerçants.

Le commissaire du gouvernement promet d'étudier la question et de créer ultérieurement, s'il le faut, une classe intermédiaire.

L'amendement Dutreix est repoussé par 282 voix contre 210.

M. Terrier revient à la charge. Il veut que les patentables soient dégrevés d'un dixième par tête d'enfant et que l'impôt sur les successions compense ce déficit.

M. Poincaré se fâche. Le trou que « son excellent et honorable ami » M. Terrier veut pratiquer dans le budget est de 20 ou 25 millions. On prétend le combler avec les ressources provenant d'une loi qui n'est pas encore votée.

M. Terrier insiste. Mais son amendement est rejeté par 336 voix contre 164.

M. Jaurès fait mieux.

D'un trait de plume, il supprime les soixante-neuf millions de l'article premier qui surpassent quatre cents millions.

Il invoque des engagements pris par M. Burdeau.

M. Jaurès termine en disant que sa diminution de recettes peut être compensée par des ressources nouvelles qu'il se charge de trouver.

M. Poincaré répond que le budget de 1895 a été déjà bien assez difficile à établir. On s'est trouvé en face d'une insuffisance de recettes de 45 millions, par suite d'infirmités relatives aux prévisions.

Le projet Burdeau compenserait ce déficit, mais on l'a abandonné ; il faut combler un écart de 57 millions par des économies ou des ajournements.

M. Jaurès proteste, et son amendement est repoussé par 375 voix contre 113.

M. Raiberti propose non un dégrèvement, mais un relèvement de 3 30 à 4 0/0 sur les propriétés bâties.

M. Cochery prie M. Raiberti de réserver son amendement pour la commission de la réforme de l'impôt.

L'amendement est repoussé.

Les articles 1 et 2 sont adoptés.

Sur l'article 3, M. Emile Roy demande que le principal du contingent départemental de la propriété non-bâtie soit réduit à 3 20 0/0 du

revenu net dans tous les départements où il est supérieur.

M. Poincaré repousse l'amendement.

M. de Ramel rappelle les engagements pris en faveur du dégrèvement de l'impôt foncier par M. Casimir-Perier lui-même. Le gouvernement actuel accepte-t-il ces engagements ?

On crie : « Il ne fallait pas renverser le cabinet d'alors ! »

M. Poincaré riposte que l'engagement a été tenu par le projet Burdeau, qui dégrèverait les immeubles ruraux. Il dépend de la Chambre que la réforme se réalise. Mais on demande des diminutions de recettes. S'engage-t-on à ne pas demander d'augmentations de dépenses ? Quant à lui, il ne prend pas d'engagements formels, mais il tiendra plus qu'il ne promet.

L'amendement Rey est repoussé par 303 voix contre 162.

A lundi.

INFORMATIONS

Circulaire du ministre de la justice

M. Guérin, ministre de la justice, vient d'adresser aux procureurs généraux une circulaire confidentielle interdisant aux magistrats de tout ordre de communiquer aux journaux des informations sur les procès en cours d'instruction et particulièrement en ce qui concerne les anarchistes.

L'envoi de cette circulaire a été jugée nécessaire à la suite d'indiscrétions qui auraient été commises par M. Pellefigue, procureur de la République de Marseille.

Caserio aux assises

On croit que Caserio passera devant les assises du Rhône le 27 juillet.

Le frère de Caserio, aubergiste à Milan, a reçu une lettre par laquelle l'assassin du Président Carnot annonce son intention bien arrêtée de ne pas accepter l'aide de l'avocat désigné pour sa défense.

« Je saurai », écrit Caserio Santo, me défendre seul devant le jury. Je vous supplie de ne pas venir me voir ; il en résulterait trop de douleur pour vous en apprenant ma condamnation et trop de douleur pour moi-même.

» En attendant, j'envoie mes baisers à ma mère et à vous mes frères. Je n'ai plus rien à vous dire, mais je vous écrirai après le procès. »

Le procès des anarchistes

C'est le 6 août prochain que comparaitront devant les assises « pour affiliation à une association formée dans le but de préparer ou de commettre des crimes contre la personne ou les propriétés, ou pour participation à une entente établie dans le même but », les trente anarchistes retenus par M. le juge Meyer parmi les trois cent soixante-seize contre lesquels il a eu à instruire.

Le roi Humbert et l'empereur Guillaume

Le bruit court à Rome que le roi Humbert aurait décliné l'invitation de l'empereur Guillaume d'assister aux manœuvres de l'armée allemande.

Les incendies de Toulon

Nous avons dit que Félix, l'auteur présumé de la seconde tentative d'incendie à l'arsenal

du Mourillon, avait été arrêté. Il a fait depuis des aveux complets.

Un troisième incendie s'est déclaré à la cales 5. L'alarme a été donnée par un nommé Loup qui est tenu à la disposition de la justice.

Tous les postes des poudrières de la marine ont été doublés et des patrouilles seront faites sur les routes et des rondes par canots sur mer.

Les poudrières contiennent plusieurs millions de kilogrammes de cartouches de dynamite, de mélinite, etc.

Un maire en retard

Le sous-préfet d'Autun était informé, ces jours derniers, que le maire de Brion n'avait fait arborer aucun drapeau à la mairie de sa commune. Il avisa aussitôt le magistrat municipal qui répondit que « sa commune ne possédait pas de drapeau »; le sous-préfet d'Autun lui adressa la lettre dont nous extrayons le passage suivant :

« Monsieur le maire de Brion,

» Je vous mets en demeure de vous procurer un drapeau dans les quarante-huit heures et de l'arborer à la mairie mis en berne et voilé.

» Je vous adresse un blâme formel pour votre manque aux convenances et au patriotisme. »

Menaces à un magistrat

Le maire de Bessèges a reçu une lettre de menaces, le prévenant qu'on le ferait sauter à la dynamite avant l'exécution de Caserio.

L'auteur de cette lettre ajoute qu'il est un camarade d'Emile Henry, et termine par le cri de : « Vive l'anarchie ! »

L'EXPOSITION DE LYON

On nous prie d'insérer la note suivante :

« La ville de Lyon est enfin remise des terribles épreuves qu'elle a traversées et du deuil indicible que lui a causé la mort du Président Carnot. Ses gares, ses rues, son Exposition ont repris leur animation coutumière. La foule des étrangers, tous les jours débarqués par chaque train, peut se rendre compte qu'elle n'a rien perdu de ses traditions d'aimable et large hospitalité; c'était, en effet, une simple légende qui vient d'achever son tour de France, le bruit d'après lequel Lyon, à la suite de l'attentat, aurait été, pendant deux jours, en proie au désordre, au pillage et à l'émeute.

» A la nouvelle de l'assassinat, l'indignation fut grande, il est vrai, l'émotion poignante, la douleur unanime, mais la population tout entière sut montrer, par le calme et le recueillement de son attitude, la sincérité de son deuil.

» Des incidents regrettables sans doute,

mais dont le récit a été fort exagéré, se sont produits partiellement; grâce à la sagesse des Lyonnais, à l'habile énergie du préfet du Rhône, M. Rivaud, il n'ont eu aucune conséquence; nulle part, en tout cas, on ne peut citer aucune agression contre les personnes ou contre les édifices.

» Déjà, dans une espérance vaguement caressée, on songe que le nouveau Président de la République pourrait bien reprendre, où la mort l'a interrompue, l'œuvre de son regretté prédécesseur et venir, à son tour, apporter à la grande manifestation lyonnaise du travail et de la paix le témoignage de la reconnaissance de l'Etat.

» On peut juger par là de l'importance, de la valeur, du relief et de l'éclat d'une Exposition qui rencontre de tels appuis. C'est donc à juste titre que se dessine, dans tout notre pays, un mouvement de curiosité sympathique en sa faveur, que l'on voit tous ceux que les vacances libèrent se préparer à venir, ou l'étudier ou s'y distraire. Ni les espérances des uns, ni le désir des autres ne seront déçus, l'Exposition peut les satisfaire tous.

» Toutes les facilités sont données pour atteindre ce double résultat. A ceux que tentent le désir de l'étude et les sages curiosités de l'esprit, tous les journaux du monde, les plus sérieux et les mieux autorisés, apprennent, comme le faisait hier encore M. Gaston Tissandier dans la *Nature*, qu'au point de vue scientifique l'Exposition de Lyon est une œuvre importante et considérable dont la visite est très profitable.

» A ceux qui ne recherchent au contraire dans les voyages que les distractions méritées par de longs travaux, l'administration de l'Exposition ne ménage ni les fêtes ni les divertissements; les concours annoncés, celui de tir commencé hier, le concours de musique du mois d'août, l'inauguration par le ministre de la guerre de l'Ecole de saut militaire, les fêtes universitaires présidées par le ministre de l'instruction publique, la visite du ministre de l'agriculture, tout présage une série de réjouissances et d'attractions qui ne permettront ni le repos ni l'ennui.

» Ajoutons que, à la suite d'une entente avec la C^o P.-L.-M., l'Administration de l'Exposition a pris des mesures pour faire distribuer, à titre gracieux, à tous les voyageurs se rendant à Lyon, deux, trois ou quatre tickets, suivant la distance; rien, on le voit, n'a été négligé pour amener la réalisation de la prophétie si favorable de M. Casimir-Perier. »

REVUE HEBDOMADAIRE

15 juillet 1894.

Les transactions ont perdu toute activité, mais si la spéculation a réduit ses engagements, le comptant continue à donner des ordres d'achats assez suivis.

Nos rentes sont très fermes, mais les cours

élevés ne permettent pas de progrès sérieux. Le calme qui règne sur notre place s'étend aux marchés étrangers.

Les dispositions sont bonnes partout et l'on ne voit rien qui puisse motiver une baisse prochaine; mais, comme nous le disions plus haut, on est parvenu à des limites qu'il sera difficile de franchir.

Le 3 0/0 finit à 100.85. Le 3 1/2 cote 107.80.

Le Crédit Foncier qui avait faibli finit la semaine dans de meilleures conditions. On cote 927.50 après 915. Les obligations foncières et communales sont fermes.

Le Comptoir national d'Escompte s'inscrit à 506.25. Il continue à élargir les bases de son organisation.

La Société Générale ne s'écarte guère des cours de la semaine dernière. Les bénéfices de l'exercice en cours sont en légère avance sur ceux de la période correspondante de l'année dernière.

Le Crédit Lyonnais est à 727.50. Le bilan au 31 mai fait ressortir dans l'ensemble des affaires sociales une augmentation de 27 millions.

La Banque des Pays-Autrichiens s'est avancée à 506.25.

Les dispositions sont meilleures sur le marché des actions de nos grandes compagnies de chemins de fer. On constate une reprise générale.

Le Suez est un peu délaissé.

Les chemins espagnols restent stationnaires.

L'Italien a repris de 76.40 à 77.

Peu d'affaires sur la rente extérieure, un peu abandonnée en ce moment par la spéculation.

Les fonds ottomans se ressentent peu des tremblements de terre de Constantinople et nous retrouvons les actions des chemins de fer Orientaux à peu près aux mêmes cours que la semaine dernière.

Les actions de la Compagnie de Mossamédès introduites sur le marché à 28 ont monté jusqu'à 32. Cette compagnie, d'après la *Politique coloniale*, est appelée à un grand avenir grâce à son immense concession, à ses deux ports profonds et à ses gisements miniers sans parler de ses pâturages.

Sous l'influence de la reprise du marché de Londres, les valeurs de mines se sont relevées. La Langlaagte finit demandée à 117.50.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

TERRIBLE EXPLOSION A la Distillerie Combier

Un incendie considérable — et qui eut atteint d'incalculables proportions, sans la rapidité des secours — s'est déclaré, ce matin, vers 9 heures, à la distillerie de M. Combier, ancien maire de Saumur, sise rue Beurepaire.

Voici les renseignements qui nous ont été fournis très obligeamment par M. Piéron, adjoint au maire et directeur de la distillerie.

— J'espère vous prouver, monsieur, que je le suis encore.

Rosen sourit, tandis qu'un soupir soulevait sa poitrine.

— Contre certaines gens, dit-il, le courage est facile, mais je vous préviens que je vaudrais mieux que mon apparence. On commence à nous observer, monsieur, ayez l'obligeance de me donner votre bras, nous allons descendre au jardin.

Henri ne fit aucune objection.

En route, le comte Albert reprit :

— C'est cher, cinquante mille écus. Je me serais montré gratis.

— Je suis riche, répartit Henri, dont l'accent devint provocant, je fais mes affaires comme je l'entends.

Ils arrivaient au jardin et s'engageaient sous une grande allée de tilleuls conduisant à l'avenue Gabriel.

— Monsieur de Villiers, dit Rosen, nous voilà seuls. Je n'ai point de haine dans le cœur. L'or que vous m'avez volé, je ne le regrette point. Donnez un nom à la fille de miss Ellen Talbot, et tout vous sera pardonné.

— J'aime ma cousine, ma demoiselle de Roistrudan, répondit Henri; ne parlons plus de

A l'heure indiquée, un alambic, accidentellement obstrué, faisait explosion. Presqu'aussitôt éclatait un second alambic voisin. Le feu se communiquant avec une rapidité inouïe, la toiture s'enflamma, les ardoises pétilèrent et on entendit le craquement des bouteilles remplies de liqueurs et d'alcool emmagasinés au premier étage. An rez-de-chaussée, les cloisons volaient en éclats, le laboratoire s'écroulait et, une heure après, de gros murs s'abattaient sur une pompe mise en batterie du côté du manège, sans toutefois causer d'accidents.

L'explosion a été tellement violente que bien des personnes ont cru à un attentat anarchiste. Plusieurs maisons de la rue Beurepaire ainsi que le grand manège de l'Ecole ont eu leurs vitres brisées, et dans un assez vaste rayon, on croyait à un tremblement de terre. Rue d'Orléans, les vitres ont sonné jusque chez M. Vinsonneau.

Les employés du laboratoire, en ce moment au nombre de sept, ont été tous plus ou moins grièvement atteints. Quatre ont été transportés à l'hôpital; trois ont pu regagner leur domicile. Quelques instants avant l'explosion, M. Destre, chef du laboratoire, s'apercevant du fonctionnement irrégulier de l'alambic, opérait différentes manœuvres pour assurer ce fonctionnement, et ne perçut aucun danger. Il monta sur l'alambic, approcha sa tête des parois, et, ne découvrant rien de suspect, il allait descendre : deux secondes après l'accident se produisait.

La figure de M. Destre est, nous dit-on, brûlée. Il avait déjà perdu un œil et celui qui restait est gravement affecté. M. Billet est sérieusement atteint aux reins. M. Gannereau a le corps entièrement grillé, sa vie est en danger; en lui enlevant ses vêtements des lambeaux de chairs se détachaient. MM. David, Brard, chauffeur, et M. Ingrande, employés distillateurs comme M. Gannereau — ont reçu de sérieuses blessures.

Tous les quatre ont été transportés à l'hôpital.

Les médecins présents à Saumur sont venus donner leurs soins aux blessés. M. le Curé de Saint-Nicolas était également un des premiers à porter secours.

Les dégâts atteignent un chiffre considérable : 3 ou 400,000 fr., couverts, d'ailleurs, par une assurance. Mais il y aura, forcément, pour les ouvriers et les comptables, un chômage dont on ne peut, sur l'heure, calculer la triste durée.

Par bonheur, les bouteilles de liqueurs et les foudres d'alcool entassés au rez-de-chaussée du bâtiment incendié ont échappé à l'atteinte du feu. Autrement, on ne sait quelle eût été l'étendue des malheurs.

L'Ecole a fourni, dans la personne de ses cavaliers de remonte, les premiers secours.

LES COUTEAUX D'OR

Par PAUL FÉVAL

Le masque, en tombant, avait découvert un visage pâle, ou plutôt un menton; car le front, les yeux le nez disparaissaient sous un bandeau de soie noire. Le bandeau avait deux verres tintés qui servaient de lunettes.

Henri n'avait pas espéré le trouver si bas.

C'était donc là ce terrible adversaire, ce héros de roman, ce fier magyare qui avait rempli de son nom, là-bas, dans l'Ouest-Amérique, la plaine et la montagne, le mayor des Golden-daggers, l'homme pour qui les belles Mexicaines sacrifiaient le luxe de leur chevelure!

Un malade à la démarche tremblante, non pas même un fantôme, car ce mot indique poésie, et toute poésie s'enfuit devant le bandeau noir et le garde-vue doublé de vert!

Henri eut presque honte d'avoir songé au meurtre. On pouvait avoir du courage contre ces débris humains!

Comme il réfléchissait ainsi, la main de

Rosen s'agita, et il entendit une voix sourde qui disait :

— Je vous vois!

Il se leva. La duchesse en fit autant.

Rosen baisa la main de la duchesse qui lui dit tout haut :

— Au revoir, comte, je vous laisse à vos affaires.

Et tout bas :

— Adieu, Albert, je ne vous verrai plus!

En s'éloignant, elle salua le vicomte Henri et lui montra sa place vide à côté de Rosen.

Henri s'assit.

— Monsieur, dit-il, j'ai quitté l'Amérique parce que vous étiez aveugle, je ne me bats pas avec ceux qui ne peuvent pas se défendre.

Rosen s'inclina.

— Vous étiez brave autrefois, monsieur, répondit-il, je le sais.

— Trêves d'injures, commença Henri.

— Pourriez-vous m'apprendre, interrompit Rosen, à qui était le sang qu'on a trouvé sous le landau?

— Quel landau? et que m'importe cela?

— Monsieur, prononça lentement le comte Albert, je vous l'ai dit : vous étiez brave autrefois.

Puis arrivaient les pompiers, la police et la gendarmerie dont on ne saurait trop louer le zèle, l'activité, le dévouement. Les secours, grâce au sangfroid de MM. les officiers de l'Ecole, des pompiers et des fonctionnaires, que nous citons ci-dessus, s'organisaient comme par enchantement. Chacun des assistants a fait, non pas plus que son devoir, mais son devoir entier, jusqu'à la dernière limite.

On a raconté — mais nous croyons le récit exagéré, sinon faux — qu'un ouvrier aurait été enseveli sous les décombres du laboratoire ou du gros mur.

A l'heure où ce journal se tire (2 heures de l'après-midi), les pompiers, les agents de police, la gendarmerie et un nombreux public plein de bonne volonté demeurent sur le théâtre du sinistre. Une épaisse fumée sort encore de la chambre aux alambics que les pompes achèvent d'inonder.

A demain de nouveaux détails, s'il y a lieu.

Ecole d'Application de Cavalerie de Saumur

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. Picard, récemment nommé major au 1^{er} régiment de hussards, est affecté au 6^e régiment de cuirassiers, pour y occuper le même emploi.

M. Gaborit de Montjou, lieutenant sous-instructeur d'équitation à l'Ecole d'application de cavalerie (organisation), est promu au grade de capitaine ; affecté au 8^e régiment de dragons pour y occuper l'emploi d'instructeur.

M. de Lesterps de Beauvais, lieutenant au 34^e régiment de dragons, est désigné pour occuper un emploi de sous-instructeur d'équitation à l'Ecole d'application de cavalerie.

M. Guise, lieutenant au 12^e régiment de dragons, est désigné pour occuper l'emploi de professeur d'histoire et de géographie militaire de l'Ecole d'application de cavalerie.

M. Girot, chef d'escadrons au 7^e régiment de cuirassiers, est promu au grade de lieutenant-colonel au même régiment.

Médaille d'honneur

Ainsi que la population entière de Saumur le désire, et grâce à l'intervention spontanée de M. de Grandmaison, M. le ministre de l'intérieur a conféré une médaille d'argent de seconde classe à l'agent de police Durckel, en légitime récompense du sangfroid, du courage et du dévouement déployés par cet agent en voulant sauver Sorin qui s'était jeté à l'eau, et dans d'autres circonstances secondaires qu'il nous paraît inutile de rappeler.

Nous joignons nos félicitations personnelles aux félicitations générales qui ont accueilli la décoration attribuée à Durckel.

— J'ai rendez-vous ici dans la matinée. Faites que ce soit le plus près possible.

— A trois lieues d'ici, M. de Villiers, entre le village de la Courneuve et la route de Flandres, il est une plaine découverte composée de grandes cultures, sans maisons ni loges de gardes. Au point du jour, en cette saison, c'est un désert.

— Va pour la plaine de la Courneuve ! Il est cinq heures et demie... Nous arriverons au point du jour. (A suivre.)

Marché de Saumur du Samedi 13 Juillet

Froment-commerce, Phecolitre	11 50	Bœuf 1 60, vache, kil.	1 80
id. halle (moyenne)	14 50	Veu	2 —
Méteil	12 25	Mouton	2 50
Seigle	10 —	Porc	2 —
Orge	—	Poulets la couple	4 —
Avoine	41 —	Dindonneaux	9 —
Sarrasin	11 —	Oies	4 50
Haricots blancs	32 —	Canards	8 —
Haricots rouges	32 —	Beurre le kilog.	2 40
Fèves	—	(Eufs la douzaine	1 —
Noix	—	Foin, la charretée de	50 —
Châtaignes	—	780 kilog.	—
Sel les 100 kil.	15 —	luzerne	50 —
Son	14 —	Paille	50 —
Pommes de terre, la barrique,	14 —	Huile de noix, 50 kil.	125 —
Farine, la culasse de	—	Chanvre 1 ^{re} qualité	—
157 kilog.	43 —	les 52 kilog.	500 —
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 2 ^e	—
id. 2 ^e id. Of. 30 »	—	id. 3 ^e	—
id. 3 ^e id. Of. 28 »	—	Charbon de bois, les	16 —
		100 kilog.	—
		Charbon de terre	4 —

Médailles d'honneur du travail

M. le ministre du commerce et de l'industrie a accordé des médailles d'honneur aux ouvriers ci-après habitant Saumur :

M. Lorriveau (Jean-Baptiste), teinturier à la fabrique des chapelets de M. Mayaud depuis 53 ans ;

M. Brard (Jacques), charron, et M. Moreuil (Adrien), sellier, ouvriers chez M^{me} Simon, où ils sont employés depuis plus de 30 ans.

Pensionnat et Ecole libre Saint-André

Brevet élémentaire

M^{lles} Adrienne Faure et Céline Audusson, élèves du Pensionnat Saint-André, ont subi avec succès les épreuves de l'examen du brevet élémentaire :

M^{lle} Céline Audusson avec une dispense à l'âge de 15 ans.

Certificat d'études primaires

Les élèves dont les noms suivent ont obtenu le certificat d'études primaires à l'examen du 4 juillet :

M^{lles} Eugénie Beunier, Jeanne Bühr, Odette de Fontenailles, Clotilde Huppon, Marguerite Legeay, Julia Marchand, Emmeline Pirouneau, Marie Verneau, Marie Boret, Marie Milleau, Juliette Maréchal, Alice Peyratou, Marie Rabin.

SAUMUR

Un artilleur du 33^e noyé dans le Thouet

Vendredi dernier, vers 6 heures 1/4 du soir, au Pont-Fouchar, deux cavaliers de l'Ecole faisaient baigner, dans le Thouet, les chevaux d'un capitaine. Leur camarade Boireau, canonier à la 11^e batterie du 33^e d'artillerie, se joignit à eux et se débâilla pour monter à cheval, prétendant qu'il se baignerait de cette façon mieux et plus sûrement, ne sachant pas nager, ignorance que partageaient les deux autres soldats. A peine entré dans l'eau, le cheval « tira au renard », suivant l'expression consacrée, et entraîna Boireau qui perdit l'équilibre et disparut dans la rivière.

Les deux cavaliers appelèrent au secours. Mais ce n'est qu'au bout de 20 ou 25 minutes qu'arrivèrent dans un bateau quatre hommes qui retirèrent le jeune homme inanimé. MM. Simon et Jouet, médecins-major à l'Ecole de cavalerie, prodiguèrent leurs soins pendant plus de deux heures et ne purent ramener à la vie le pauvre garçon dont le corps fut transporté à l'Hôpital.

Boireau, originaire de Tours, était dans sa vingt-troisième année. Ses obsèques ont eu lieu hier matin. Tous les hommes de la batterie d'artillerie en ce moment à Saumur y assistaient.

Commencement d'incendie

Un commencement d'incendie s'est déclaré, hier matin, vers 11 heures 1/2, rue du Bellay, dans l'atelier de M. Aurialt, menuisier, pendant son absence et l'absence de M^{me} Aurialt.

Les voisins ont été avisés du sinistre par l'explosion des vitres de sa fenêtre et la sortie de la flamme par cette fenêtre. Ils donnèrent immédiatement l'alarme et les pompiers accoururent. Au bout d'une demi-heure, on était maître du feu qui a consumé les copeaux entassés dans l'atelier dans une soute attenante et les outils de M. Aurialt.

Le dégât est estimé 200 francs.

On suppose que, la cuisine du ménage se faisant dans cet atelier, une étincelle échappée du fourneau a sauté sur les copeaux.

V'la qu'ça commence !

Hier, dans le tantôt, entraient, chez un de nos débitants de tabac, un personnage très hardi, habitant Saumur, qui demanda deux sous de tabac à crédit. M. X... répondit que, n'ayant pas l'honneur de connaître le client, il ne se sentait point disposé à cette avance.

— Vous êtes un sot ! répartit l'individu. Si c'était un bourgeois qui vous demandât crédit, vous le lui accorderiez.

— Parfaitement, répliqua, sans se fâcher, M. X..., je serais sûr d'être payé.

L'inconnu partit en grognant on ne sait quoi.

Il revenait vers 6 heures, pendant que M^{me} X... occupait le comptoir et renouvela sa demande. Avisée par son mari, M^{me} X... éconduisit le citoyen et lui objecta qu'il avait été trop impoli pour qu'on accueilli sa requête.

— Oui, je te répète, fit le quémendeur. Votre mari est un sot.

Et il tourna les talons, mais en disant à intelligible voix : *que cela finirait bientôt et qu'il aurait sa revanche.*

Ça commence bien, n'est-ce pas ?

Nos « marchandes de sourires »

Vendredi dernier, un sieur C..., de Villebernier, venu au marché, rencontra une dame B... qui le salua d'un gracieux sourire. C..., en chevalier bien élevé, répondit à l'invite et, comme il avait déjà « marianne dans l'œil », la dame B... l'entraîna facilement au sentier des Saulaies qui borde la Loire et, profitant de l'insuffisante lucidité de son compagnon, l'alléga — de peur qu'il ne le perdît sans doute — d'un porte-monnaie contenant une soixantaine de francs.

C... ne s'aperçut que rentré chez lui de la disparition de ses finances. Il revint immédiatement porter plainte au commissariat de police. Aussitôt, les agents le conduisirent chez les personnes soupçonnées capables du méfait et, après quelques visites infructueuses, il reconnut parfaitement la dame B... qu'on a mise en sûreté jusqu'à sa prochaine comparution en police correctionnelle.

TRÈVES-CUNAUT

Un monsieur qui a le réveil mauvais

Le 14 juillet, dans la matinée, la gendarmerie de Genes ramassait sur la route, près de Trèves-Cunault, un individu pris de boisson. Quand on l'éveilla, il commença par grogner ; puis, revenu entièrement à lui, il traita les gendarmes de c... de l... Quand on le fouilla, il renouvela ses insultes et porta des coups de pied.

C'est un nommé Henri, maréchal-ferrant, né à Montlouis (Indre-et-Loire), sans domicile fixe.

VIHIERS

Pour des prunes

Le 12 juillet, M^{me} Royer, marchande de journaux à Vihiers, apercevait, sur le tantôt, un enfant, le petit Valet, qui cueillait des prunes dans le jardin de M^{lle} Cousinot. M^{me} Royer en avisa sur le champ la propriétaire du jardin et, pendant qu'elle exposait le fait dans la rue, passa la dame Valet qui, entendant prononcer son nom, demanda ce dont il s'agissait ; et M^{lle} Cousinot la mit au courant.

Aussitôt, — suivant les dires de M^{me} Royer — la femme Valet commença l'explication par cette phrase expressive : « Toi, tu ne resteras pas tranquille, tant que je ne l'aurai pas cassé la g... ! » et lança ensuite une jattée d'eau à la tête de la marchande. Celle-ci se réfugia dans son domicile et s'arma d'un balai pour represser la mégère qui la poursuivait. Vaine précaution ! En dépit du balai, la dame Valet envahit le logis de la plaignante et la bourra de coups de poing. L'inimitié de la femme Valet proviendrait de ce que M^{me} Royer vend des journaux qui ont, il y a deux mois, publié une condamnation prononcée contre le sieur Valet.

Mais l'adversaire de la marchande de journaux proteste. Elle prétend qu'elle s'est bornée à blâmer M^{me} Royer de ce qu'elle dénonçait son garçon reconnu innocent par M^{lle} Cousinot elle-même. En réponse à ce reproche, M^{me} Royer cracha sur la figure de son interlocutrice à deux reprises, saisit un balai et paralysée par la femme Valet qui lui avait saisi le bras, s'efforça de mordre sa partie advenue et lui déchira ses vêtements. La patience aurait échappé à la dite dame qui gifla M^{me} Royer et déta.

Tout cela, pour cinq prunes !!!

Etat-civil de la ville de Saumur

Le 12 juillet. — Victorine Vermeche, à l'Hospice.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Alexandre-Eugène Jean, sabotier, et Louise-Emilie Bruneau, lingère, tous deux à Saumur.

Théodore-Paul Querdray, cirier, et Georgette-Valentine Sicard, modiste, tous deux à Saumur.

Jules Hublot, menuisier, et Alexandrine-Marie Rupaul, sans profession, tous deux à Saumur.

Charles Allard, agent-voyer cantonal, à Saumur, et Célestine-Angèle-Esilda Rotrou, sans profession, à Paris.

Jean Bondu, boulanger, à Saumur, et Marguerite-Mignon Cornu, sans profession, à Brissarthe.

Marie-Louis-Jules Pactou, procureur de la République, à Saumur, et Marie-Hilaire-Noémie-Berthe Petit, sans profession, à Paris.

DÉCÈS

Le 13 juillet. — Charles-Magloire Boireau, canonnier au 33^e d'artillerie, 22 ans 1/2, célibataire, à l'Hôpital.

Le 14. — Louis Gautier, cordier, 56 ans 1/2, époux de Aimé-Rose Maillé, rue Saint-Nicolas, 40.

Le 15. — René Menier, propriétaire, 53 ans 1/2, époux divorcé de Virginie-Jeanne Guéret, rue Saint-Nicolas, 44.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Dans le nouveau service des trains commencé le 8 juillet courant, il a été prévu, entre Saumur-Etat et Montreuil-Bellay, un train périodique n° 39, mis en marche les jours de foire et de marché à Doué-la-Fontaine. Ce train part de Saumur-Etat à 6 heures 14 matin, arrive à Montreuil à 6 heures 40 et est à ce point en correspondance directe avec le train 404 qui arrive à Doué-la-Fontaine à 7 heures 49 matin.

Vélodrome de la Loire, à Saumur

Le Dimanche 22 Juillet, à 2 heures

GRANDES COURSES VÉLOPÉDIQUES RÉGIONALES ET INTERNATIONALES

ORGANISÉES

Par la Société des Amateurs Vélocipédistes Saumurois Avec le concours de l'Harmonie Saumuroise.

1^{re} COURSE. — Prix du Thouet (RÉGIONALE), 75 fr. de prix.

2^e COURSE. — Prix du Chardonnet (1^{re} INTERNATIONALE), 205 fr. de prix.

3^e COURSE. — Prix de Saumur (RÉSERVÉE AUX MEMBRES DES A. V. S.), 60 fr. de prix.

4^e COURSE. — Prix de l'Anjou (2^e INTERNATIONALE), 55 fr. de prix.

5^e COURSE. — Prix du Château (INTERNATIONALE BI-TANDEMS), 105 fr. de prix.

Prix des Places : Réservées, 2 fr. ; Premières, 1 fr. ; Secondes, 50 centimes ; Troisièmes, 25 centimes.

Bulletin Météorologique du 16 Juillet

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 18°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 16°
Midi,	765 m/m	au-dessus 20°
Hausse,	8 m/m	
Baisse,	» m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 14°

HERNIEUX

Le seul traitement pratique des hernies c'est la contention permanente, qui, bien faite, et par un bandage qui ne gêne pas, vaut la guérison ou l'amène si possible. Obtenir cette contention dans toutes les positions du corps en supportant toute gêne, tel est le but atteint par le BANDAGE BARRÈRE (L. BARRÈRE, Médecin-Int.). Adopté pour l'Armée, élastique, sans ressort, pression illimitée. M. BARRÈRE, 3, B^{ou}levard Palais, PARIS. — Brochure 0.25. Application à SAUMUR, Hôtel de la Paix, mardi 24 juillet.

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS

Le Seul Véritable Alcool de Menthe c'est

L'Alcool de MENTHE DE RICQLÈS

Souverain contre Indigestions, Dysenterie, Cholérine, Maux d'Estomac, de Cœur, de Tête. Quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée forment une boisson délicieuse, calmant instantanément la soif et assainissent l'eau. PRÉSERVATIF CONTRE LES ÉPIDÉMIES Eau de Toilette et Dentifrice exquis Exiger le nom DE RICQLÈS sur les flacons.

Etudes de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42.
Et de M^e JAMIN, notaire à Genes.

VENTE

Après faillite

EN TROIS LOTS

DE

DIVERS IMMEUBLES

Sis commune de Genes,

Dépendant de la faillite du sieur LEBLANC, ancien chapelier à Genes.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e JAMIN, notaire à Genes, le Mercredi 1^{er} AOÛT 1894, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le sept juillet mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré ;

Aux requêtes, poursuite et diligence de M. Louis Bonneau, arbitre de commerce, demeurant à Saumur, 33, rue d'Alsace ;

« Agissant en qualité de syndic à l'union des créanciers de la faillite du sieur Louis » Napoléon-Désiré Leblanc, ancien chapelier à Genes » ;

Ayant pour avoué M^e VINCENT LE RAY, licencié en droit, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant rue du Marché-Noir, numéro 42 ;

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé par le ministère de M^e JAMIN, notaire à Genes, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles dépendant de la faillite du sieur Leblanc, sus-nommé, sur les lotissements et mises à prix ci-après fixés d'office par le tribunal.

Commune de Genes

PREMIER LOT

Quatorze ares cinquante centiares environ de bois, au Bois-de-la-Garenne, numéro 571, section A du cadastre, joignant au nord un chemin, au levant Vetsault, au couchant Goubirard, au midi Madame Couélox.

Mise à prix, quatre-vingts francs, ci. 80

DEUXIÈME LOT

Dix-sept ares soixante centiares environ de terre et vigne, au Côteau, numéros 614, 612 et 619 P, section A du cadastre, joignant d'un bout Masson, d'autre bout Moreau, d'un côté veuve Blot et Degrez, d'autre côté Masson et Loiseau.

Mise à prix, cent vingt francs, ci. 120

TROISIÈME ET DERNIER LOT

Quatre ares cinquante centiares de vigne, aux Plantis, joignant au nord un chemin, au levant Moreau, au couchant M. Degrez, et au midi Madame Dufour.

Mise à prix, trente francs, ci. 30

Total des mises à prix : deux cent trente francs, ci. 230 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e V. LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42, poursuivant la vente ;

2^o A M. BONNEAU, syndic de faillites, demeurant à Saumur, rue d'Alsace, n° 33 ;

3^o A M^e JAMIN, notaire à Genes, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et dressé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le juillet mil huit cent quatre-vingt-quatorze, ce . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

UN Petit HOTEL à Céder très avantageusement pour cause de cessation de commerce.

S'adresser à M. MARTIN, HENRI, propriétaire à St-Hilaire-St-Florent, près Saumur (Maine-et-Loire).

Etude de M^e LECOY, avoué à Saumur.

D'UN JUGEMENT rendu par défaut, faute de comparaître, par le Tribunal civil de Saumur, le 21 juin 1894, enregistré ;

Entre M^{me} Marie Bauron, domestique, demeurant à Boulogne-sur-Seine, rue de Paris, n° 39, épouse du sieur Augustin-Gusman Méraux, ancien employé d'octroi à Saumur, et actuellement sans domicile ni résidence connus en France.

Et ledit sieur Méraux,

Il appert :

Que ladite dame Méraux a été déclarée séparée de corps et de biens d'avec ledit sieur Méraux, son mari.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué de la dame Méraux, soussigné.

Saumur, le 12 juillet 1894.

LECOY.

Etude de M^e G. BARON, avoué à Saumur.

D'UN JUGEMENT par défaut rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du 10 mai 1894, enregistré et signifié, entre M^{me} Estelle-Virginie-Eugénie Houlier, épouse sans profession de M. Auguste Motard, maçon, demeurant à Saumur, ladite dame domiciliée de droit avec lui, mais autorisée à résider au Clos-Bonnet, commune de Saumur, admise au bénéfice de l'assistance judiciaire par décision du bureau de Saumur, en date du 27 décembre 1893.

Et ledit sieur Auguste Motard, sus-nommé,

Il appert :

Que ladite dame Estelle-Virginie-Eugénie Houlier a été déclarée séparée de corps et de biens d'avec ledit Auguste Motard, son mari, détaillant ;

Et que M^e BARON, avoué, occupait pour ladite dame sur cette demande.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Saumur, le 13 juillet 1894.

G. BARON.

Etude de M^e BOUTILLIER SAINT-ANDRÉ, avoué à Saumur, 7, rue du Temple.

D'UN JUGEMENT rendu par le Tribunal civil de Saumur, le 10 mai 1894, au profit de M^{me} Marie Boucher, lingère, épouse du sieur Maillat Louis-Abel, domiciliée chez ses parents, aux Huraudières, commune de Saumur, admise au bénéfice de l'assistance judiciaire par décision du bureau de Saumur, en date du 24 mai 1894, par défaut contre Louis-Abel Maillat, ci-devant journaliste, demeurant à Saumur et actuellement sans résidence ni domicile connus en France,

Il appert : que le divorce a été

prononcé entre les époux Maillat au profit de la femme.

Cette insertion est faite en vertu d'une ordonnance de M. le président du Tribunal civil de Saumur, en date du 12 juillet 1894, conformément à l'article 247 du Code civil.

Pour extrait,

BOUTILLIER SAINT-ANDRÉ.

VENTE

Le 29 juillet 1894, à une heure, en l'étude de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau (Maine-et-Loire),

D'UNE MAISON

A MONTSOREAU

Route de Saumur à Limoges.

Mise à prix : 3,000 fr.

S'adresser à M^e GEORGE SIMETTE, avoué à Paris, 31, boulevard Sébastopol, et audit M^e PASQUIER, notaire.

VENTE

Au Palais de Justice, à Paris, le 2 Août 1894, de :

1^o Caves et Constructions, à la Momenière, commune de Montsoreau (Maine-et-Loire) ;

2^o Maison, à Montsoreau, place de la Mairie.

Mises à prix : 700 et 1,777 fr.

S'adresser à M^e GEORGE SIMETTE, avoué à Paris, boulevard Sébastopol, 31, à M^e PEYROT et HENRY MUTEI, avoués à Paris, et M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau.

A VENDRE

La Propriété de la Rivière

Située sur le bord de la Levée de la Loire, entre Gaure et Chouzé.

Cette propriété comprend grande et belle maison de maître, nombreuses servitudes, jardins, pelouses, futaies, charmilles, le tout entouré de murs et contenant un hectare dix ares.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e HATIN, notaire à Chouzé-sur-Loire.

A CÉDER

DE SUITE

BONNE PETITE FONDERIE

A la porte de Saumur.

S'adresser à M^{me} GUESNON, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, et à M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

Voiture dit Duc

S'adresser à M. HALBERT, propriétaire à Fontevault.

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS
CARTES D'ADRESSES
ETIQUETTES PARCHEMIN P^r ENVOIS
TÊTES DE LETTRES
CIRCULAIRES — ENVELOPPES
AVIS DE TRAITES — MANDATS
REÇUS & BONS A SOUCHE PERFORÉS
REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
FAIRE-PART NAISSANCE
CARTES DE VISITE
AFFICHES — PROSPECTUS
PROGRAMMES P^r FÊTES & SOIRÉES
PRIX-COURANTS
MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS
CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissioner à l'extérieur.

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

PRIMEURS (reception tous les jours)

Cantaloups, Abricots, Prunes Reine-Claude, Pêches, Amandes vertes, Concombres, Aubergines, etc.
Eau-de-vie blanche pour fruits depuis 1 fr. 50.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

Eau-de-Vie blanche pour Fruits
1,50 - 1,70 et 2 fr. le litre, Bouteilles reprises p^r 0,20

SIROPS (garantis pur sucre) le litre 2 fr. 25
Assortiment complet 1/2 — 1 40
ABSINTHE PERNOD le litre 4 »
AMER PICON — 2 75
RHUM, depuis — 1 50

Sucre, le kil., 1 fr. 05; Scié, 1 fr. 15

Établissement MAGÉ et CIVRAY

6, Rue des Boires, 3, Rue de la Chouetterie, SAUMUR

INSTALLATION SPÉCIALE
Pour Noces, Banquets et Diners de famille.

Étant définitivement installés, nous pouvons mettre à la disposition des personnes qui voudront bien nous honorer de leur confiance une vaste salle à manger et salle de bal, et un riche salon de réception y attenant, salle de billard, vaste jardin. — On traite à forfait ou en détail, à des prix très modérés. — Location de service à volonté.

La maison se charge aussi des Repas de Noces, Lunchs, en dehors de Saumur.

TENTE-SALON

A SAINTE-GENEVIEVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, PARIS

56, Rue Jacob, 56,

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN-4^o

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS

La Mode illustrée, journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, intéressant tous les membres de la famille ; ses 52 numéros de l'année contiennent plus de 2,000 dessins de modes, tapisserie, crochet, broderie, plus 24 feuilles de patrons en grandeur naturelle de tous les objets de toilette, linge, robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie. On peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en les adressant par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. —
Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département

Saumur, imprimerie Paul Godet.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

Eau-de-vie blanche pour fruits (préparation spéciale.)

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0.35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés

Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0.40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés

26 litres pour 25. — Livraison à Domicile.

Marmande, 43 degrés. 1.50 le litre (verre compris)
Montpellier, 45 — 1.75 — —
Armagnac, 50 — 2.00 — —